

# Des Solutions

## Pour Une France sans chasse

**Des solutions** existent pour une cohabitation pacifique et harmonieuse avec la faune, tout en préservant les intérêts de chacun : survie de la faune et développement des activités humaines.

Les animaux ne nous veulent pas de mal, ils ne souhaitent pas nous nuire, ils cherchent simplement à répondre à leurs besoins vitaux. Par ailleurs, seules quelques espèces animales peuvent poser problème aux activités humaines. Il s'agit principalement des grands ongulés et de quelques espèces d'oiseaux au moment des semis. **Nous sommes donc très loin des 89 espèces chassables en France.**

Aujourd'hui le monde de la chasse a organisé le chaos des populations animales, **développant de façon anarchique celles qu'il considère agréables à chasser**, et détruisant les espèces qu'il considère comme ses « ennemis ». Il maintient et entretient cet état, tentant de donner une légitimité à ses exactions, et ainsi il espère pouvoir continuer à imposer à tous sa façon de concevoir les rapports avec la nature.

**Or comme nous le démontrons la « régulation » par la chasse est une imposture !**

Le premier principe est de sortir de la situation conflictuelle et passionnelle dans laquelle les gouvernants souhaitent nous enfermer, afin de ne rien décider et que rien ne change. Si nos positions sont inconciliables c'est que la passion des chasseurs est celle de tuer, **la nôtre est celle de la justice et de la paix.**

C'est bien collectivement que la majorité d'entre nous doit dire ce à quoi elle aspire.

**Nous proposons un modèle de société** comprenant des dispositifs **qui permettent de gérer les interactions** entre la présence de la faune, et les activités humaines :

**Chaque situation spécifique doit trouver une réponse non violente et adaptée.**

**Lorsque la décision de l'abolition de ces pratiques abominables de chasse et de piégeage qui entachent notre civilisation sera prise**, nous commencerons par établir un état des lieux par territoire : recensement des populations animales, indices sanitaires, historique des effectifs présents, lieux d'implantations, qui seront à croiser avec les indices de ressources naturelles, le degré de capacité d'accueil en fonction des particularités. Puis en lien avec le technicien référent de l'Agence de la Biodiversité, les types actions et interventions à mener seront définies. L'ensemble des domaines et des situations concernés par les interactions entre la présence de la faune et les activités humaines doivent trouver une réponse adaptée aux problèmes identifiés, que cela concerne les professionnels exposés, ou les particuliers : l'agriculture, la forêt avec la sylviculture, les cultures fruitières et maraîchères, les élevages avicoles, les basses cours, le pastoralisme, la pisciculture, les voies de circulation, la périphérie des villes, les villes, les questions de santé ou de sécurité, les gênes, les dégradations éventuelles...etc. Rien ne doit être laissé au hasard, et toute question doit trouver une réponse.



Les difficultés ou problèmes seront examinées et devront faire l'objet d'une réponse adaptée. Ces réponses doivent comme nous l'avons dit préserver l'intérêt de la faune et celui de l'activité humaine.

**Il s'agit de substituer l'intelligence et l'empathie à la brutalité et l'avidité.**

***Les domaines concernés par l'interaction entre les activités humaines et la présence de la faune sont :***

L'agriculture : est la première activité exposée aux conséquences des interactions avec la faune. Sangliers et chevreuils, oiseaux et production fruitière et semis, campagnols, autant de réponses à proposer.

La forêt : les cervidés, cerfs et biches aux effectifs parfois concentrés dans certaines zones posent problème à une sylviculture qui tend vers le productivisme, la présence extensive du chevreuil est également à considérer, des réponses existent.

Les voies de circulation : les voies de communication qui ont été développées sans prendre en considération leur impact sur la biodiversité, provoquent souvent un morcellement des territoires et des destructions massives. Des mesures doivent être prises pour les corriger.

La périphérie des villes : elles sont l'interface entre les milieux naturels et la ville, elles doivent faire l'objet de mesures et d'aménagements spécifiques et adaptés pour permettre à chacun de préserver ses prérogatives.

La ville : la cohabitation en ville nécessite pour chaque espèce présente un suivi et des modalités de coexistence accompagnés d'une information adaptée.

L'ensemble de ces mesures doit permettre au public de se sentir en sécurité, tant sur la question de son environnement, de ses biens que de sa santé. Des espaces doivent être dédiés sur chaque territoire à la prospérité de la vie sauvage, et pourront être source du développement d'une économie vertueuse.

Il est question aujourd'hui d'une nouvelle façon de concevoir nos relations avec la faune de notre pays. Rien n'est insurmontable pour le genre humain qui ne cesse de vanter ses capacités intellectuelles, son intelligence... C'est une affaire de civilisation, et d'une volonté collective pour la faire évoluer vers plus d'humanisme.

**Nous devons, au 21<sup>ème</sup> siècle sortir notre société des derniers bastions de la violence et de la barbarie collectives**, et obliger ceux qui veulent les faire perdurer à ne plus céder à ces penchants mortifères.

**Le RAC propose ce nouveau modèle de société. L'abolition de la chasse est souhaitable et possible au travers du modèle que nous proposons.**

**Ce modèle concilie protection et préservation du monde animal et développement des activités humaines.**

**Une façon de donner plus de chances à ce modèle novateur est d'y adhérer sans réserve et de mettre son énergie et ses compétences à son service.**

**Rejoignez nous, adhérez au RAC, contribuez avec nous à l'avènement et la réalisation de ce projet.**



RAC – Rezo 1901 100, route de Vienne 69372 LYON cedex 08  
[contact@france-sans-chasse.org](mailto:contact@france-sans-chasse.org) Imprimé sur du papier recyclé